

Commune de Saint Christophe De Valains



35140

Tél. 02 99 39 35 16

Contrat d'objectifs Développement Durable

Cahier des Charges De l'étude

Valant Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

septembre 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE

LE CONTEXTE

LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

LE DEROULEMENT DE L'ETUDE

Diagnostic

Définition des scénarii

Programme d'actions

LES CONDITIONS D'EXECUTION

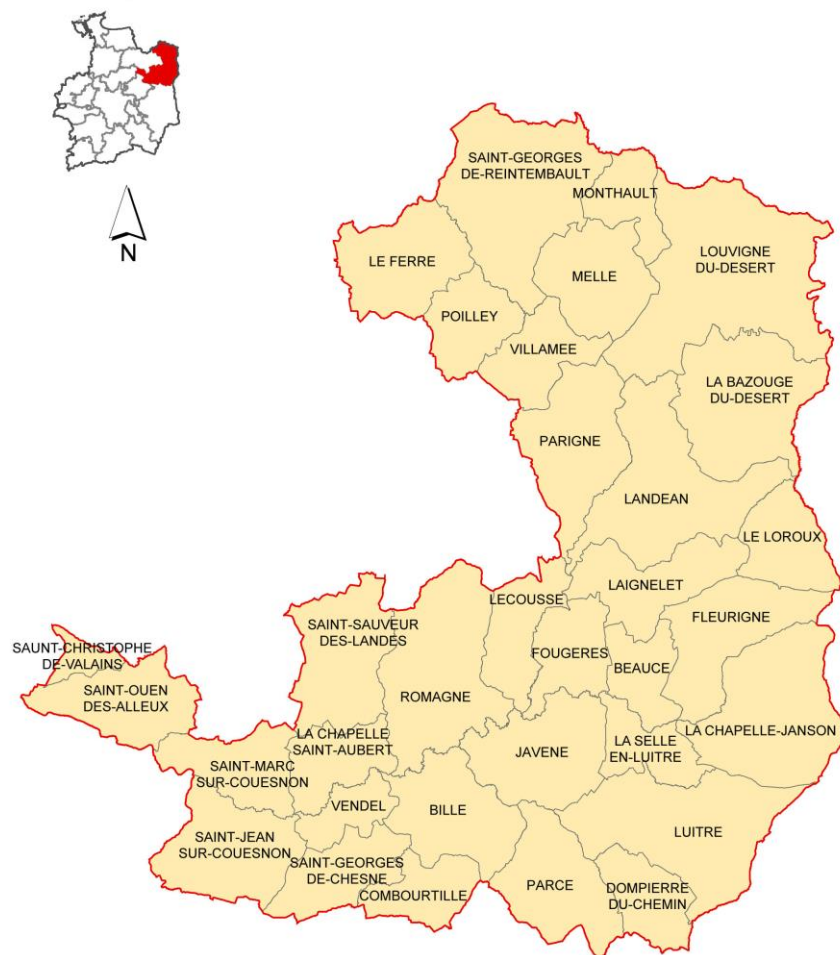
PREAMBULE

La Commune de Saint-Christophe-de-Valains se situe à l'écart des grands axes routiers. Elle bénéficie de la proximité des communes voisines de Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Marc-le Blanc, ... pour pallier à l'absence de commerces ou services.

Elle se situe à environ 20 kms de Fougères, 12 kms de Saint-Aubin-du-Cormier, profitant de la l'autoroute des Estuaires avec les échangeurs à Saint-Sauveur-des-landes et Saint-Aubin-du-Cormier ou à 25 minutes environ de Rennes via Sens-de-Bretagne.

CA FOUGERES AGGLOMERATION

(situation au 1er janvier 2017)



- Limite de commune
- Limites des EPCI
- Limite du département

Sources : © Département d'Ille-et-Vilaine 2016 / © IGN BD CARTO© 2014 / Conception cartographique : Département d'Ille-et-Vilaine - DGSD - SEP.

Saint-Christophe-de-Valains est reconnue par le Label « Petites Communes du Patrimoine Rural de Bretagne »(CPRB).

Selon l’atlas des paysages d’Ille-et-Vilaine, la commune fait partie de deux unités paysagères : celle de la vallée du Couesnon et celle du plateau du Coglais, caractérisées par son relief et le bocage des Marches de Bretagne nord, à la limite Ouest du Coglais.

Se trouvant intégralement dans le bassin versant du Couesnon, elle est parcourue par les ruisseaux de Villée et de la Boulais, qui se jettent dans la Minette, affluent du Couesnon en limite Nord de la Commune.

Le bourg de Saint-Christophe-de-Valains s’étend sur une superficie de 3,27 km².

La Commune fait partie du Canton de Fougères 1, de Fougères agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017, et relève du SCOT du Pays de Fougères.

Les élus de Saint-Christophe-de-Valains souhaitent se lancer dans une réflexion portant sur des bâtiments communaux, la question du stationnement, la valorisation par la végétalisation du bourg et plus largement, sur l’anticipation à l’élaboration d’une carte communale.

LE CONTEXTE

1. La population

Evolution démographique

Comme le montre le tableau ci-dessous, la population communale est en **constante progression depuis 1990**, avec un taux de croissance de près de 54% sur les 30 dernières années, de 1990 à 2018, soit sur la période un taux de croissance annuel de près de 2% par an.

La progression de la population a été la plus forte entre 2009 et 2013, avec un taux de croissance annuel atteignant 3,6%.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2013	2018
Population totale*	151	129	107	106	138	186	222	230
Variation annuelle moyenne		-2,2%	-2,6%	-0,1%	+3,0%	+3,4%	+3,6%	+0,7%

Source INSEE

Population totale* : population municipale (y compris SDF et détenus) et population à part (étudiants)

Population par âge

Tranche d'âge	0 à 14ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 à 89 ans	90 ans et plus	total
Population	61 26,41%	25 10,82%	62 26,84%	39 16,88%	33 14,29%	8 3,46%	3 1,30%	230 100,00%

Source INSEE – RP 2018

Globalement il s'agit d'une population jeune avec une prédominance des classes d'âge de 0 à 14 ans et des 30 à 44 ans. Les plus de 75 ans sont sous représentés. Ce qui peut sans doute s'expliquer par l'éloignement de la commune par rapport aux commerces et services. De plus, les maisons libérées et rachetées ou en constructions nouvelles ont été réalisées par de jeunes ménages.

En corollaire, un taux de natalité élevé de 1999 à 2008 atteignant plus de 20‰ et un taux de mortalité en baisse depuis 1982.

Taux de natalité et de mortalité

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Taux de natalité ‰	8,1	15,5	14,1	17,6	20,4	19,0	15,1
Taux de mortalité ‰	16,2	14,3	9,4	9,3	7,0	6,0	1,8

Source INSEE

Nombre de naissances :

Année de naissance	Nombre de naissances	Enfants restés sur la commune
2006 à 2010	25	23
2011	1	1
2012	1	1
2013	2	2
2014	8	5
2015	0	0
2016	3	3
Total		

Source : données communales

2. Le logement

Evolution logements

Elle suit celle de la population, avec une reprise de la progression constante des logements depuis 1999 – près de plus du double en à peine 20 ans.

Les 3 logements communaux sont loués ou sollicités dès qu'ils se libèrent. D'autres locations privées sont également toutes occupées. Globalement, l'offre en locatif privé est restreinte.

La vacance a également fortement diminué pour passer de près de 25% en 1982 à 20% en 1990, et pour atteindre moins de 7% en 2018. A ce jour, seules une ou deux maisons sont vacantes dans le bourg.

Le nombre de résidences secondaires est faible – moins de 10% en 2008, à peine 7% en 2018 compte tenu de l’augmentation du nombre de résidences principales.

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total
1968	45	9	3	57
1975	45	11	3	59
1982	42	13	18	73
1990	42	10	13	65
1999	48	7	3	58
2008	68	8	8	84
2013	82	2	13	97
2018	89	8	7	104

Source INSEE - RP

Les besoins en logements

La commune reçoit régulièrement des demandes en logements auxquelles elle ne peut satisfaire. Elle reçoit également des demandes de terrains à bâtir. Les parcelles recherchées vont de 700/800 m² à 1 000 m² selon la provenance des ménages.

3. L’agriculture et le paysage

La Commune comptabilise 1 seul siège d’exploitation. Il s’agit d’un haras d’environ 300 chevaux, dont des chevaux de course en pension et autres.

A proximité, l’ETA (entreprise de travaux agricoles) de Saint-Ouen-des-Alleux et Mézières-sur-Couesnon engendre la circulation régulière d’engins agricoles dans le bourg et les routes secondaires environnantes.

4. Les activités, emplois, commerces et services

La commune ne compte plus aucun commerce.

Une personne a créé son entreprise dans la commune, en fabrication de vêtements en coton biologique.

Côté artisans, on recense une coiffeuse à domicile, une entreprise d’agencement intérieur/extérieur (cuisine, dressing, terrasse, pergola, ...) une entreprise de menuiserie – charpente – ossature bois – cloisons sèches – électricité et plomberie et une entreprise de maçonnerie, qui compte plusieurs employés.

Le haras présent sur la commune compte plusieurs ouvriers.

Une assistante maternelle et trois familles d’accueil exercent à domicile.

5. Transports, Déplacements, Stationnement

Il n’existe pas de point dangereux particulier mais la commune souhaiterait revoir le dimensionnement de la zone 30 existante. Son étendue la rend peu efficace et non respectée.

La commune a pour projet la création d’un nouveau stationnement près du cimetière, sujet de la présente étude. La parcelle destinée à celui-ci est accessible depuis le centre-bourg par un trottoir, atout pour valoriser ce site en cas d’utilisation de la salle associative.

Comme précisé précédemment, la commune est régulièrement traversée par des engins agricoles.

Du point de vue du transport collectif, les Christollien·nes ont accès au transport collectif « Mobil'Agglo » organisé par Fougères agglomération, qui propose 1 aller-retour en après-midi vers Fougères le mercredi et le samedi. Cette liaison centre-bourg / gare routière de Fougères est gratuite et tout public.

Pour accéder au transport régional Breizhgo, les Christollien·nes doivent se rendre à Rives-du-Couesnon Saint-Jean-sur-Couesnon au lieu-dit Le Pâtis Buret, le long de la RD 812 ou à Mézières-sur-Couesnon. Une demande est en cours auprès de la Région Bretagne pour créer une liaison entre Maen Roch et Rennes, avec un arrêt dans les communes proches de Saint-Marc-le-Blanc Baillé ou Saint-Ouen-des-Alleux.

Il existe également un service de transport à la demande organisé par Fougères agglomération mais celui-ci est peu utilisé par les Christollien·nes.

5. Les équipements

Les équipements destinés à la petite enfance les plus proches se trouvent à Saint-Ouen-des-Alleux. Une assistante maternelle exerce dans la commune.

Pour l'enfance, les écoles maternelles et élémentaires les plus fréquentées se trouvent à Saint-Ouen-des-Alleux, Mézières-sur-Couesnon ou Vieux-Vy-sur-Couesnon, selon le lieu de travail des parents.

Les ALSH – Accueils de loisirs sans hébergement se trouvent au niveau des écoles.

Pour les collèges et lycées, les élèves se rendent à Fougères ou Saint-Aubin-du-Cormier. Les dessertes de cars scolaires sont dans le bourg de Saint-Ouen-des-Alleux.

La salle associative, située en face de la mairie dans l'ancienne école, vient d'être rénovée et agrandie. Elle relève de la catégorie 5 et peut désormais accueillir 90 personnes. Se pose la question d'un possible usage de la salle située à l'étage (cf. paragraphe objectifs ci-après).

6. Energie, Réseaux, Déchets, Eau, Fibre optique

L'effacement des réseaux a été effectué au niveau du bourg et de quelques villages.

Le système d'épuration des eaux situé sur un terrain en contrebas de l'église est calibré pour le raccordement de 90 logements. Aujourd'hui, 33 logements y sont raccordés.

Le déploiement de la fibre est prévu pour 2024.

7. Les associations, les temps forts

La commune compte deux associations : le Comité des Fêtes et « Dynamisme et Marche ».

Les Christollien·nes ont accès à plusieurs associations alentours, dont notamment à Saint-Ouen-des-Alleux.

La salle associative répond aux différents besoins.

Plusieurs manifestations se déroulent chaque année : fête du 14 juillet, illuminations de Noël, ... Pour l'été 2021, quatre soirées musicales programmées courant août.

8. Sentiers, tourisme, et petit patrimoine

Pour sa qualité de patrimoine bâti traditionnel, la commune est reconnue comme « Petite commune du patrimoine rural de Bretagne » depuis 2005.

La commune compte un seul monument historique protégé : le château de la Bélinaye, du XVII^e siècle, dont les façades et toitures sont inscrites au titre des monuments historiques.

On trouve également de nombreux monuments :

- l'Église paroissiale Saint-Christophe du XV^e siècle,
- le presbytère,
- le Monument aux morts, une croix en granite située dans le cimetière.
- plusieurs croix,
- un moulin situé au lieu-dit la Sourde, et plusieurs maisons.

On ne trouve pas de zone naturelle protégée mais la commune possède tout de même un patrimoine naturel de qualité :

- le Chêne de la Liberté à La Basse Haye qui date de 1848,
- la Vallée de la Minette,
- le sentier de grande randonnée GR 39 allant du Mont-Saint-Michel à Guérande qui passe par la commune,
- un circuit d'interprétation dans le bourg,
- deux sentiers pédestres parcourant les villages et plusieurs sentiers pédestres autour de la commune.

De plus, la commune propose une « maison des randonneurs », objet de la présente étude (cf. chapitre objectifs de l'étude).

9. Les autres études et projets en cours concernant la Commune

Du point de vue de l'urbanisme, la commune n'est pas dotée de document d'urbanisme et c'est le règlement national de l'urbanisme (RNU) qui s'applique. La commune souhaite se lancer dans l'élaboration d'une carte communale avec l'appui du SCOT.

La commune relève du SCOT du Pays de Fougères validé le 8 mars 2010. Il fait l'objet d'une révision depuis 2018. La démarche est conduite à travers quatre commissions portant sur la mobilité, le développement économique, l'habitat / urbanisme, l'aménagement de l'espace et une commission transversale sur la gouvernance territoriale.

Saint-Christophe-de-Valains adhère au Conseil en Energie Partagée pour le suivi de ses bâtiments communaux.

Concernant l'habitat, le Plan Local de l'Habitat (PLH) de Fougères agglomération est en cours de finalisation, et une réflexion est initiée pour mettre au point une nouvelle opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, Fougères agglomération a mené une réflexion pour la réalisation d'un Plan Climat Air et Transition (PCAET).

A l'échelle de Fougères agglomération, un travail expérimental avec la DDTM a été conduit pour un Schéma des aires de co-voiturage et une réflexion est en cours pour l'élaboration d'un plan de déplacements vélo.

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Au préalable et d'une manière générale, le chargé d'études devra, tout au long de l'étude, prendre en considération les objectifs définis par l'équipe municipale. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable **par la mise en œuvre de mesures respectueuses de l'environnement et la valorisation de l'identité communale.**

L'étude a pour objectifs de formuler des propositions d'aménagements qui seront faites à partir d'une vision globale du territoire. Elle sera nécessaire pour appréhender les enjeux et répondre aux différents points présentés ci-après.

Le concepteur ou l'équipe de conception travaillera au sein d'une **équipe pluridisciplinaire**. L'étude prendra en compte l'environnement naturel, urbain et paysager, les caractéristiques physiques et environnementales du site, les contraintes techniques et économiques. Elle devra proposer des **jalons pour un projet durable de revitalisation du bourg.**

Le bureau d'études s'attachera, dans toutes ses propositions, à respecter la composition du bourg et du bâti.

Les objectifs de l'étude portent sur les thématiques suivantes :

- Les bâtiments communaux
 - o la mairie
 - o la maison des randonneurs
 - o l'étage de la salle associative
- La question du stationnement et plus particulièrement aux abords du cimetière
- La valorisation, végétalisation du bourg avec la réalisation d'une Charte paysagère pour le bourg et les plus gros villages
- L'urbanisme.

Devenir des bâtiments communaux

✓ La Mairie

Le bâtiment actuel de la mairie ne répond plus aux normes d'accessibilité. La salle du Conseil est accessible par un escalier extérieur, ou en passant par un bureau et d'autres marches à l'intérieur du bâtiment.

De plus, le rez-de-chaussée, actuel bureau de la secrétaire, est bas sous plafond.

L'ensemble souffre de problèmes d'humidité prégnante.

Les élus attendent de l'équipe retenue l'étude de plusieurs scénarii :

- La réhabilitation avec extension du bâtiment actuel
- La construction d'un bâtiment neuf
- Le transfert de la mairie dans une maison d'habitation en cœur de bourg propriété de la commune. La commune est effectivement propriétaire de la « maison des randonneurs » rue du forgeron, et d'une maison en proximité immédiate de l'église 2 rue du sabotier, ou toute autre opportunité qui pourrait se présenter pendant l'étude.

Les élus souhaitant impliquer les habitants à la décision, compte tenu de leur attachement à ce bâtiment, les scénarii seraient mis au vote de la population.

Chacun des scénarii devra présenter le projet, son chiffrage et les subventions attendues.

Si la mairie est transférée dans un autre lieu, le bureau d'études devra étudier des propositions d'usage et les coûts, afin que le bâtiment ne reste pas vacant. Les élus s'interrogent notamment sur la réalisation d'un gîte en lien avec la salle associative très récemment rénovée, située en face de l'actuelle mairie.

✓ La « maison des randonneurs » rue du forgeron

Cette petite maison se situe dans le bourg, en retrait de l'axe principal, bordée de deux autres maisons appartenant à la commune et mises en location.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage, équipée seulement d'un point d'eau (robinet). La réhabilitation de la dalle béton à l'étage a été réalisée de telle sorte qu'elle empêche l'ouverture de la porte fenêtre qui permettrait d'accéder à un petit balcon.

Les élus attendent des propositions de scénarii et de chiffrage selon la destination à lui donner :

- Réhabilitation pour un maintien de sa fonction d'accueil de randonneurs
- Réhabilitation pour une transformation en location
- Réflexion globale sur l'ensemble de la ruelle et des ensembles bâtis communaux contigus pour, par exemple, y transférer la mairie.

✓ Location près de l'église 2 rue du sabotier

Cette maison sera prise en compte dans les réflexions. Elle peut rester en location, ou être vouée à devenir la « maison des randonneurs » étant isolée des autres maisons d'habitation.

Une fréquentation de passage par les randonneurs aurait moins d'impact sur les habitations voisines, tout en restant dans le périmètre du cœur de bourg église / salle des associations / mairie.

✓ Etage de la salle associative

Une pièce est actuellement sans usage à l'étage de la salle associative – salle classée en catégorie 5, accessible par un vaste escalier. Les élus s'interrogent sur les possibilités d'usage. Ils évoquent notamment un usage « co-working » pour des personnes souhaitant disposer d'un bureau.

Stationnement

Globalement la commune manque de stationnements. Ceux créés au niveau de de la salle associative sont insuffisants lors des manifestations ou enterrements. Les élus attendent des propositions.

Les élu-es souhaitent notamment aménager en parking une parcelle en cours d'acquisition le long du cimetière. Des propositions sont attendues afin que ce parking soit optimisé du point de vue du nombre de places mais aussi du point de vue de la perméabilité. Il est à noter que le cimetière est accessible à pied depuis le bourg grâce à l'existence d'un trottoir. Ce parking pourrait donc avoir un usage au-delà de celui du cimetière s'il est bien valorisé et signalé depuis le bourg. Le projet attendu est un parking végétalisé – fleuri et composé de fruitiers.

Par ailleurs, la structure du bourg avec ses voies bordées de murs rend dangereux le stationnement. Par conséquent, les stationnements publics se trouvent souvent occupés par des habitants du bourg. Des améliorations sont attendues tout en respectant l'identité du cœur de bourg.

Valorisation, végétalisation du bourg

Globalement, le bourg est très minéral et les élu-es souhaitent le végétaliser pour mettre en valeur le patrimoine bâti et la pierre. Au-delà des investissements communaux dans la végétalisation, ils souhaiteraient faire participer les habitants à cette mise en valeur.

Il est attendu un cahier des charges – type « charte paysagère » pour la végétalisation du bourg et des plus gros villages qui permettrait de guider tout à chacun-e dans les possibilités, choix d'essences, ... tout en tenant compte de la labellisation Petites Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

En parallèle, les élu-es envisagent de relancer le Concours des maisons fleuries afin d'inciter les habitant-es.

Urbanisme

Plus globalement, toute proposition utile en amont de **l'élaboration de la carte communale** sera la bienvenue.

Les élu-es souhaitent durant cette étude lancer une réflexion sur une Charte architecturale pour d'éventuelles constructions ou extensions dans le bourg. Celle-ci servirait de support pédagogique à fournir aux futurs acquéreurs ou habitant-es souhaitant réaliser des travaux.

LE DEROULEMENT DE L'ETUDE

La méthodologie suivie se décline en trois phases distinctes : la réalisation d'un diagnostic global du territoire et du périmètre défini par l'étude, la proposition de plusieurs scénarii à partir des objectifs fixés par la Commune, et l'élaboration d'un programme d'actions.

1. *Réalisation d'un diagnostic global du territoire et du périmètre défini par l'étude*

Cette phase consiste à réaliser un diagnostic global de la Commune. Il s'agit de réaliser une analyse de ses atouts et faiblesses, permettant à l'équipe municipale de préciser ses **objectifs**.

▪ **Contenu**

Il doit comprendre de manière générale :

- les données démographiques en tenant compte des dernières évolutions,
- les aspects socio-économiques (activités, services...),
- une **analyse urbaine** (contexte historique et géographique, armature urbaine, fonctionnements, usages et besoins, attentes de la population, des riverains),
- une **analyse du site** (éléments constitutifs du paysage, repères et identités fortes, qualités visuelles, unités paysagères remarquables, situation du foncier bâti et non bâti, typologie architecturale, ...),
- une analyse des contraintes réglementaires, techniques et économiques.

▪ **Documents à produire**

Cette première phase fera l'objet d'un **rapport intermédiaire illustré** remis en 5 exemplaires à la Commune dont un reproductible sur supports papier et informatique.

Par ailleurs, le bureau d'études devra réaliser les documents supports des réunions de travail et leur présentation par des moyens visuels et pédagogiques, lisibles et faciles à interpréter.

Il rédigera les comptes rendus détaillés après chaque réunion et les fera parvenir aux membres du comité de pilotage.

▪ **Délai**

La réalisation de cette première phase est estimée à **3 mois** à compter de la notification du marché.

2. *Proposition de plusieurs scénarii à partir des objectifs fixés*

▪ **Contenu**

A ce stade, sera attendue une synthèse des contraintes, potentialités, atouts et objectifs fixés par l'équipe municipale permettant de passer du diagnostic aux scénarios possibles.

Ce travail amènera le chargé d'études à proposer des scénarii et variantes discutés avec l'équipe municipale et ses partenaires techniques sous forme d'esquisses et/ou de schémas de principe. Les

propositions seront suffisamment argumentées et développées pour permettre aux élus de faire des choix.

L'étude présentera pour chacun des scénarii une analyse de leur **impact sur l'environnement urbain et paysager**.

Les propositions tiendront compte de la labellisation Petite Commune du Patrimoine Rural de Bretagne – CPRB.

Les propositions de scénarii seront **au minimum au nombre de trois par problématique ou enjeu. Le cas échéant, le bureau d'étude pourra être amené à produire des éléments chiffrés sommaires (par grandes masses de dépenses) pour faciliter le choix du scénario par la Commune.**

Pour l'ensemble des points de l'étude définis, il faudra prendre en compte la notion de développement durable dans les propositions d'aménagement.

Pour tout aménagement relatif à la route départementale, le bureau d'études se rapprochera au préalable des Services du Conseil départemental.

Au terme de cette phase, le scénario retenu sera la synthèse des propositions validées par les élus pour chaque point de réflexion abordé, et notamment, en termes de démarche développement durable.

- **Documents à produire**

Cette deuxième phase fera l'objet d'un **rapport intermédiaire illustré** remis en 5 exemplaires à la Commune dont un reproductible sur supports papier et informatique.

Par ailleurs, le bureau d'études devra réaliser les documents supports des réunions de travail et leur présentation par des moyens visuels et pédagogiques, lisibles et faciles à interpréter.

Il rédigera les comptes rendus détaillés après chaque réunion et les fera parvenir aux membres du comité de pilotage.

- **Délai**

La réalisation de cette deuxième phase est estimée à **3 mois** à compter de la validation du diagnostic.

3. Elaboration d'un programme d'actions

- **Contenu**

Le projet retenu aura une précision suffisante pour définir des actions sans étude de faisabilité supplémentaire avant de recourir à un maître d'œuvre. Ces actions devront tenir compte des capacités budgétaires de la Commune et des obligations réglementaires en matière d'accessibilité, d'urbanisme ...

Le scénario final sera présenté sous forme d'esquisse et/ou de schéma de principe.

Le programme d'actions permet d'approfondir le scénario retenu. Il se traduit par :

- une programmation précise avec mise en place possible d'un **échancier de réalisation des actions à court, moyen et long terme,**

- une traduction spatiale à partir d'une production graphique adaptée : plans, schémas, esquisses, croquis,
- la prise en compte des obligations réglementaires en matière d'accessibilité, d'urbanisme,...
- le cas échéant, les outils juridiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre des actions proposées,
- une évaluation financière des actions envisageables à court terme (entre 3 et 5 ans) par la Commune. **Les capacités budgétaires de la Commune et les financements possibles devront être intégrés à cette évaluation.**

Les actions proposées devront prendre en compte la notion de développement durable, d'urbanisme durable et la labellisation Petite Commune du Patrimoine Rural de Bretagne.

Par ailleurs, **les propositions d'aménagements devront préconiser des modes de traitement et d'entretien simples et économes.**

- **Documents à produire**

Cette troisième phase donnera lieu à la **rédaction de fiches** qui synthétiseront les informations suivantes :

- objectif,
- nature et descriptif précis des travaux,
- coût estimatif de l'action,
- financements possibles,
- échéancier,
- principes de mise en œuvre.

En complément de ces fiches, l'équipe de conception produira pour le bourg et les plus gros villages :

- ✓ un document de type « charte paysagère »,
- ✓ des éléments pour l'élaboration d'une « charte architecturale » en vue de la carte communale.

L'ensemble de la réflexion sera reprise dans **un rapport de synthèse final complet**. Il a pour but de présenter les contenus essentiels de l'étude, de reprendre les différentes étapes et les éléments d'aide à la décision (documents graphiques, argumentaire...). Il sera élaboré sous la forme d'un document A4 en couleur et sera remis en 5 exemplaires dont un sous format informatique.

Par ailleurs, le bureau d'études devra réaliser les documents supports des réunions de travail et leur présentation par des moyens visuels et pédagogiques, lisibles et faciles à interpréter.

Il rédigera les comptes rendus détaillés après chaque réunion et les fera parvenir aux membres du comité de pilotage.

Il fournira également des panneaux en vue d'une exposition publique du scénario d'aménagement retenu par le Conseil municipal.

- **Délai**

La réalisation de cette troisième et dernière phase est estimée à **3 mois** à compter de la validation du scénario retenu.

LES CONDITIONS D'EXECUTION

1. Conduite et suivi de la mission

Le pilotage et la coordination de l'étude seront conduits par **un comité de pilotage** composé des élu-es du Conseil municipal, élargi aux partenaires techniques (Communauté d'agglomération, Conseil départemental, architecte-conseil, CPRB...) selon les thèmes abordés. Ce comité se réunira autant que de besoin et aura pour mission le suivi de l'étude. Il se réunira à chaque « réunion dite de travail ».

Le **Conseil Municipal** validera chacune des grandes étapes de l'étude :

- Diagnostic et propositions des différentes hypothèses d'orientations,
- Validation du scénario retenu,
- Programmation des actions.

2. Démarche participative

L'équipe retenue devra faire preuve d'une **large capacité à animer l'ensemble de la démarche** dans le souci permanent de la concertation avec le maître d'ouvrage, les groupes de travail et les acteurs concernés.

Les élus souhaitent que cette étude s'inscrive dans une démarche participative. **Le bureau d'études précisera dans son offre les modalités de mise en œuvre d'actions de concertation et de communication** qu'il envisage (ateliers, ...). Elles feront l'objet d'une validation par la Commune.

A minima, la validation du scénario retenu ainsi que le rendu final de l'étude feront l'objet d'une **restitution** aux acteurs sollicités.

Une **réunion publique ou une exposition publique avec permanence** sera organisée pour une présentation à la population de l'étude.

Le bureau d'études devra réaliser 4/5 panneaux largement illustrés présentant la démarche, le scénario retenu par la Commune et les actions structurantes découlant de l'étude qui serviront de supports pour **une exposition publique** organisée par la Commune.

3. Tableau/ Planning récapitulatif

Le rapport d'étude final sera remis à la Commune **dans un délai de 9 mois**, à compter de la date de notification du marché, sans tenir compte des délais de prise de décision par la Commune.

Le déroulement de l'étude et les points d'étape figurent dans le tableau ci-après.

Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic		
Délai : 3 mois (à compter de la notification du marché)		
Documents à produire	Démarche participative	Réunions de travail
Rapport intermédiaire présentant le diagnostic	<i>A définir (tables-rondes, entretiens, réunion publique,...)</i>	Réunions avec le Comité de pilotage

Validation du diagnostic par le Conseil Municipal

Phase 2 : Proposition de scénarii		
Délai : 3 mois (à compter de la validation du diagnostic)		
Documents à produire	Démarche participative	Réunions de travail
Rapport intermédiaire présentant les scénarii	<i>A définir (tables-rondes, entretiens, réunion publique,...)</i>	Réunions avec le Comité de pilotage

Validation d'un scénario par le Conseil Municipal

Phase 3 : Elaboration d'un programme d'actions		
Délai : 3 mois (à compter de la validation d'un scénario)		
Documents à produire	Démarche participative	Réunions de travail
Rapport intermédiaire présentant les fiches actions sous forme de fiches	<i>A définir (tables-rondes, entretiens, réunion publique,...)</i>	Réunions avec le Comité de pilotage
Rapport synthétique final		

Validation du programme d'actions par le Conseil Municipal

